



RAJFIRE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2022

Le RAJFIRE est un collectif féministe d'action et de solidarité avec les femmes migrantes et exilées fondé en 1998 et organisé en association en 2001.

Notre engagement se situe au carrefour de deux problématiques, celles des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes d'une part, celle des droits et de l'intégration des personnes étrangères, migrantes ou exilées, d'autre part.

- *Nous agissons dans ces domaines par une action pratique et de terrain, en animant une permanence d'accueil, d'information, et d'accompagnement des femmes 2 après midi par semaine*
- *et par une action dans l'espace public, en partenariat avec d'autres associations et acteurs publics, pour faire avancer la cause des droits des femmes, dont celle des femmes migrantes ou immigrées, demandeuses d'asile ou réfugiées, la lutte contre les violences envers les femmes, et le respect des droits humains fondamentaux.*

Nous agissons dans le cadre de la Maison des femmes de Paris, espace d'initiatives et de solidarité féministe pour toutes les femmes, afin de contribuer à y organiser des activités collectives pouvant favoriser les échanges et l'autonomie des femmes. Nous orientons aussi des femmes immigrées ou réfugiées vers les ateliers « insertion et emploi » et vers l'accueil et les groupes de parole pour les femmes victimes de violences.

Nous sommes aussi sollicitées par des étudiants qui viennent faire des enquêtes et des entretiens, par des associations et des structures sociales que réciproquement nous contactons pour bénéficier de leurs compétences conseils et expérience.

Notre équipe est formée de bénévoles et nous avons régulièrement des stagiaires. Nous organisons des formations internes et orientons nos militantes vers des formations dispensées par des structures de formation. Nous tenons à jour une documentation pratique et juridique.

Afrique subsaharienne	57
Bénin	1
Cameroun	3
Côte d'Ivoire	23
Gambie	1
Guinée	3
Mali	8
Nigéria	2
République démocratique du Congo	6
République du Congo	1
Sénégal	9
Afrique du Nord	23
Algérie	13
Tunisie	3
Maroc	6
Mauritanie	1
Amérique et Caraïbes	6
Argentine	1
Brésil	1
Colombie	1
Haiti	1
Pérou	1
USA	1
Russie, Asie, Moyen-Orient	3
Arménie	1
Bangladesh	1
Koweït	1
Europe	1
Italie	1
Total	90

Premiers contacts en présentiel au cours de l'année 2022 par pays

Mois	Nombre
Janvier	32
Février	25
Mars	28
Avril	22
Mai	39
Juin	24
Juillet	16
Aout	0
Septembre	24
Octobre	21
Novembre	25
Décembre	12
Total	268

Accueils sur place, avec ou sans RV, au cours de l'année 2022 (pas d'accueil du 14 juillet au 6 septembre)

Les échanges par téléphone n'ont pas été comptabilisés. Les mails conservés pour l'année 2022 et concernant notre permanence (informations, envoi de documents, conseils pour les démarches, orientations...) ou les relations avec nos partenaires ont été en 2022 d'un millier environ.

Notre accueil et nos permanences

Notre accueil a toujours lieu les mardi et jeudi de 14h à 17h à la Maison des femmes de Paris, mais nous avons décidé de privilégier l'accueil sur RV, précédé par un premier contact par mail ou par téléphone.

Notre permanence téléphonique a lieu pendant nos horaires d'accueil, et nous rappelons les personnes qui ont tenté de nous joindre en notre absence. Ce premier échange permet de faire le point sur la situation et la demande de chacune. Nous travaillons beaucoup par mail (souvent en appelant au téléphone ensuite) et c'est ainsi que nous communiquons avec les associations ou structures sociales qui orientent des femmes vers nous ou demandent des informations.

En effet il ne nous était plus possible de recevoir dans de bonnes conditions toutes les femmes qui nous sollicitaient, et devions prioriser les RV avec celles qui sont dans une situation d'urgence, ou une situation leur permettant d'engager des démarches. En outre les dossiers administratifs sont devenus d'une extrême complexité, et les démarches très longues (le plus souvent plus d'un an avant que les personnes aient un RV dans un service préfectoral pour les questions concernant le séjour, et plus longtemps encore pour que leurs demandes aboutissent à une décision satisfaisante). Nous fixons un maximum de 3 ou 4 rendez vous par permanence, et devons consacrer du temps à certains RV de travail qui vont durer plusieurs heures. Mais nous conservons la possibilité de recevoir des femmes qui se présentent spontanément.

Les femmes reçues pour la 1ère fois en 2022 sont donc moins nombreuses qu'antérieurement, mais le nombre de RV est plus important. En outre, en 2022 nous avons continué à travailler avec un grand nombre de femmes avec qui nous avons commencé des démarches en 2021.

Dématérialisation et démarches en préfectures pour les titres de séjour

La dématérialisation des démarches, dossiers et demandes de RV se sont généralisés et cela transforme profondément la relation des personnes étrangères avec les administrations (les préfectures, pour ce qui concerne les titres de séjour) et les conditions de travail des associations comme la notre.

Le Rajfire est membre depuis 2021 collectif interassociatif « Bouge ta Pref ! » qui revendique un meilleurs accès aux services des préfectures, alors que la procédure de dématérialisation entraîne de grande difficulté pour obtenir un RV, en particulier pour les demandes d'admission exceptionnelle au séjour, et pour les renouvellement de titres de séjour. Les nombreuses tentatives aboutissent à la page « il n'y a pas de plage horaire disponible », ce qui entraîne une précarisation et un isolement des usagers.

Nous avons participé en 2021 et encore les premiers mois de 2022 à la une campagne de requêtes devant les tribunaux administratifs en Référés mesure utile (RMU) afin que le juge enjoigne le préfet à fixer un rendez vous au requérant. Enfin à partir d'avril 2022 les préfectures ont organisé progressivement les dispositifs en ligne pour envoyer les demandes, les dossiers, en comme c'était déjà le cas pour des démarches dites « de plein droit », comme celles des conjoints de français par exemple. Le site national de l'administration des étrangers en France (ANEF) s'est lui aussi développé.

Quand on maîtrise les outils, cela est un avantage dans certains cas, mais cela ne résoud pas tous les problèmes, loin de là, entre dysfonctionnement des dispositifs, demandes en ligne restant sans réponse, comme les demandes par mail ou par les formulaires de contact. Toutes les préfectures n'ont pas les mêmes procédures, et dans certains département c'est extrêmement difficile.

Mais surtout c'est très excluant pour toutes les personnes étrangères ne maîtrisant pas bien la langue française ou les outils numériques (comme pour les usagers des autres administrations, CAF, assurance maladie, Pôle emploi...) et notamment les femmes.

Nous devons consacrer un temps considérable à aider à ces démarches administratives dématérialisées, expliquer les procédures, scanner toutes les pièces nécessaires, renseigner des formulaires en ligne, car la majorité des femmes qui nous sollicitent ont besoin d'aide et nous devons prendre en charge des démarches pour elles y compris les questions de messagerie, de mot de passe etc. **C'est un obstacle à leur autonomie.**

Accompagnement dans des démarches en 2022

Nous avons accompagné des femmes reçues pour la 1ère fois en 2022 mais aussi des femmes rencontrées pour la 1ère fois l'année précédente pour lesquelles les démarches ne sont pas terminées—c'est généralement long... La plupart des démarches commencées en 2022 ne sont pas terminées à la fin de l'année. Le nombre de démarches mises en œuvre est inférieur à celui des femmes reçues, car il n'est pas toujours possible d'engager ou de persévérer dans des démarches, si elles n'en remplissent pas les conditions.

Démarches	NB
Accompagnement des demandes d'asile (dossier OFPRA, préparation audition, recours, audience, procédures) pour les femmes et les mineurs (surtout des filles mais aussi quelques jeunes garçons)	28
Accès au droit des bénéficiaires de la protection internationale (femmes et enfants) et de leur famille (parents de mineurs reconnus réfugiés, démarches de réunification familiale...)	20
Admission exceptionnelle au séjour (démarches en ligne, suivi de la procédure, préparation du dossier, du RV (lorsqu'il arrive enfin). 8 de ces démarches avaient commencé en 2021.)	14
Situation de violences notamment conjugales, délivrance et renouvellement du titre de séjour	5
Titre de séjour pour étranger malade	4
Autres démarches relatives au séjour : renouvellement de titre de séjour, prises de RV, accompagnement (avec avocats) pour des recours (2 OQTF)	12

Notre action pour le droit d'asile

Parmi les démarches accomplies au cours de l'année, plus du tiers concerne des demandes d'asile.

Les demandeuses d'asile qui nous sollicitent sont principalement originaires de pays d'Afrique subsaharienne (Congo RDC, Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali, Guinée...), d'Algérie, de Mauritanie.... Elles ont le plus souvent fui des menaces, violences ou persécutions liées au genre (mariages forcés, excision, violences familiales et conjugales) et à l'orientation sexuelle. Il peut s'agir aussi de mères vivant déjà en France et demandant l'asile au nom de leur fille mineure qui serait en danger en cas de retour contraint de la famille (risque d'excision notamment)

Sauf pour celles qui sont en procédure Dublin que nous informons et nous engageons à revoir quand le demande sera possible, nous les aidons à s'exprimer sur les faits, avec le maximum de précision et de cohérence, pour constituer le dossier OFPRA et préparer l'entretien à l'OFPRA, et si un recours est nécessaire recherchons l'assistance d'un avocat

L'accès au droit des bénéficiaires de la protection internationale et de leur famille

Lorsqu'une femme obtient l'asile, nous lui apportons notre soutien pour les démarches indispensables à son accès aux droits (titre de séjour, reconstitution de l'état civil par l'OFPRA, inscription à Pôle emploi, demande de RSA, recherche de logement...) et à la construction de ses projets de vie. Nous en orientons vers l'action « insertion emploi » de la Maison des femmes de Paris, ou vers d'autres dispositif. C'est la question de l'hébergement et du logement qui est la plus difficile à résoudre, et nous n'avons que peu de pistes.

Les mères et parents de mineurs protégés (le plus souvent pour ce qui nous concerne des petites filles) doivent se voir délivrer un titre de séjour, qu'il faut demander en ligne. Les enfants (si ils ne sont pas nés en France) obtiennent un acte de naissance de l'OFPRA et peuvent demander le document de circulation pour étranger mineur. Nous avons accompagné, depuis que nous comptabilisons ces dossiers, environ 22 femmes. Pour beaucoup donc maintenant la situation administrative est résolue. Mais la famille reste longtemps dans la précarité sociale (hébergement qui perdure par le SAMU social) et c'est particulièrement difficile pour les femmes seules avec enfants en bas âge qui sont entravées dans leur accès à l'emploi

La démarche de réunification familiale

C'est le droit à être rejoint par les membres de sa famille, et pour ce qui nous concerne il s'agit des enfants restés au pays, qui doivent demander un visa. Nous en avons initié 4 en 2022.

Cette démarche peut être très compliquée, et très longue. Il faut entreprendre une procédure en ligne auprès des centres de visa agréés par les services diplomatiques français, et en outre auprès avoir une personne fiable sur place qui puisse se procurer les documents nécessaires, passeports et acte de naissance des enfants, mais aussi pour des mères séparées du père de leurs enfants, ou victimes de mariages forcés, une autorisation de sortie du territoire, un jugement sur l'autorité parentale. Et si le père a disparu ou est injoignable, comme c'est parfois le cas, il y a un risque de refus. Des éléments complémentaires peuvent être demandés pour attester des liens familiaux, photographie, échanges téléphoniques. C'est une démarche éprouvante pour les mères ainsi séparées de leurs enfants, sans garantie qu'ils puissent venir légalement les rejoindre.

Violences contre les femmes et situation au regard du séjour

Il s'agit du problème, identifié depuis longtemps, des personnes (en l'occurrence des femmes) qui viennent en France en tant que conjointe d'un Français, plus rarement comme conjointe d'un résident étranger (par le regroupement familial) ou encore qui se marient en France avec un Français. Elles ont droit à un titre de séjour temporaire renouvelé si la communauté de vie persiste, puis à une carte de résident (3 ou 5 ans après).

Des dispositions existent dans le CESEDA pour que, si il y a rupture de la communauté de vie en raison de violences conjugales ou familiales, le titre de séjour délivré ou renouvelé, à condition que les violences soient établies.

Là réside le problème car les décisions des préfectures montrent que rares sont les situations de violences à être reconnues, sauf si la victime bénéficie d'une ordonnance de protection, notamment tout ce qui est de l'ordre du harcèlement psychologique, de la mise à la porte du domicile, du divorce unilatéralement imposé, et beaucoup (voire la majorité) de plaintes sont classées sans suite. On ressent un fort soupçon de l'administration envers ces demandes, et la majorité des demandes sont rejetées.

En outre ces dispositions sont mal identifiées sur les sites internet de la plupart des préfectures, qui, sauf à Paris, ne disposent pas d'un service spécialisé avec des agents formés. D'où par exemple des demandes tardives et des abandons des démarches. Le CESEDA manque de clarté sur le sujet sensible des renouvellement des titres de séjour délivrés en raison des violences.

L' « Instruction relative à la délivrance des titres pour les victimes de violences conjugales et familiales » du ministère de l'intérieur datée du **23 décembre 2021** rappelle les dispositifs en vigueur et indique aux préfets que la preuve des violences peut être apportée par « tout moyens », que la condamnation pénale du conjoint violent n'est pas nécessaire. Cependant l'expérience montre que sur ce dossier les pratiques administratives n'ont pas vraiment progressé.

Double violence pour les femmes, celle de l'agresseur, et celle de l'institution !

Avec la Maison des femmes de Paris

Lors de l'accueil à la MDF, 45 femmes reçues étaient dans une problématique de migrations et d'asile, et beaucoup ont été orientées vers le RAJFIRE

Atelier de français écrit 19 ateliers, 5 à 6 participantes par atelier, 114 participations au total

Rencontres débats : Hommage à Joséphine Baker (montage photos et documents), 6 mai. Afrique l'exil intérieur (film de ARTE) 29 avril

Action insertion emploi : sessions d'ateliers, 8 femmes étrangères (dont une réfugiée) ; accueil individualisé, 33 femmes étrangères sur 48 femmes reçues

Ateliers pour les femmes ayant obtenu l'asile : ateliers mensuels de janvier à mars (suite d'une action commencée en 2018). Mais nous avons interrompu ces ateliers, le nombre de femmes qui participaient avait beaucoup diminué et les échanges entre elles s'étaient réduits, alors que de nombreuses femmes réfugiées nous sollicitaient en dehors des ateliers. Nous avons donc du revenir à des rencontres et RV individualisés



Organisation et autres activités de l'association

Stagiaires en 2022 (ou bénévolat dans le cadre d'un cursus d'études)

Hanaa, Licence de psychologie, université de Toulouse, janvier à juin 2022.

Garance, Master 2 Université de Rennes, droit de l'UE, avril à juillet 2022 (stage gratifié)

Alix, étudiante 2ème année Sciences Po, depuis octobre 2022

Youmna, bénévolat octobre novembre 2022 (ensuite a trouvé du travail)

Wissal, étudiante Sciences Po, depuis octobre 2022

Samia, étudiante en master, octobre à décembre 2022. Stage gratifié (travail sur l'aide aux démarches)

Kylie, étudiante en sciences politique à l'Université de Nanterre, de février à juin 2022

Formations internes

Formation sur le droit d'asile 5 et 6 décembre 2022

Documentation et ressources

Réalisation de fiches pratiques sur les procédures et notamment les demandes en ligne

Site internet

Faute de disponibilité et de compétences, nous n'avons pas pu beaucoup mettre à jour notre site internet. Ce sera à reprendre en 2023

Partenariats et coordinations entre associations

Le réseau ADFEM (Action et droits des femmes exilées et migrantes, regroupant, outre le Rajfire, la Cimade, les juristes de la FNCIDFF et de la FNSF, la FASTI, Femmes de la Terre, la Ligue des femmes iraniennes pour la démocratie). Il y a eu une seule réunion en présentiel en 2022, le 6 décembre. Mais nous avons beaucoup communiqué par notre « google groups » : demandes et échanges d'informations, de conseils, de réflexions ...

Le réseau « Bouge ta pref ! », regroupant plus de 30 associations en Ile de France et agissant face à l'administration préfectorale pour les droits aux RV et un traitement des demandes dans de meilleurs délais : réunions de travail, réunions publiques et rassemblements publics notamment devant les préfectures, comme à Bobigny le 9 juin.

Interventions

Sollicitation du groupe local Paris de OXFAM. Enregistrement d'un podcast dans le cadre du programme « Voxfemmes », 18 mai 2022

Sollicitation de l'école thématique « Women on the move » programme Horizon Europe à l'université Paris Cité. Participation à la Table ronde et aux discussions avec environ 30 étudiant-e-s, 8 juin 2022

Sollicitation pour contribuer à une recherche conduite par le centre Primo Levi sur l'asile et les violences envers les femmes. Entretien et envoi de documents, octobre 2022

RAJFIRE

un collectif féministe d'action et de solidarité avec les femmes immigrées et réfugiées

C/o Maison des femmes de Paris
163 rue de Charenton 75012 Paris
mail : rajfirc.asso@gmail.com
Téléphone : 06 70 23 64 10
Site : <https://rajfirc.fr>